



Parc naturel marin du golfe du Lion Bureau du 10 décembre 2020

Délibération n°2020-017

Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020

- VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment l'article 3
- VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire de la République
- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 et suivants et R.334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°214/2020 du 26 octobre 2020, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 24 septembre 2012, accordant délégation au bureau
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°13 du 22 juin 2017, portant sur la constitution du bureau du conseil de gestion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°11 du 05 novembre 2020, portant sur le renouvellement partiel de la constitution du bureau du conseil de gestion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du bureau du 05 juin 2020.

Article 1

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du bureau du 05 juin 2020, sans modification.

Article 2

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Michel MOLY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded 'M' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Président du conseil de gestion

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020



19^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN
DU GOLFE DU LION

PROCÈS-VERBAL SEANCE

Date : 05 juin 2020

Lieu : En visioconférence

Participants

Membres du bureau

Président

- Michel MOLY – Représentant de l'instance de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Vice-président

- Alain FERRAND – Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Catégories des services de l'Etat

- Xavier PRUD'HON – DDTM
- Fabrice AUSCHER – DREAL Occitanie

Catégories des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Pierre AYLAGAS – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Catégories des organisations représentatives des professionnels

- Serge PALLARES – UVPO
- Guilhem HUBERT – ARMAM
- B. PEREZ – CRPMEM Occitanie

Catégories des usagers de loisir

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF

Catégorie des Parcs naturels régionaux, des aires marines protégées et des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et des personnalités qualifiées

- Aline FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- J. DIETRICH – IFREMER
- P. LENFANT - UPVD

Commissaires du gouvernement

- Xavier PRUD'HON – DDTM
- André GROSSET – PREMAR

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020

Équipe du Parc

- H. MAGNIN (directeur du Parc), O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations), M. DUMONTIER (qualité de l'eau), A. JOU (secrétariat),

Invités et accompagnants

- M-L. LICARI (CD 66), A. MAYER (GS3PO)

M. MOLY accueille les membres du bureau et de l'équipe. Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 14h00. Après un incident technique la séance reprend à 14h25.

Éléments d'introduction

M. MOLY remercie les participants et introduit l'unique point de l'ordre du jour de ce bureau extraordinaire.

H. MAGNIN fait un retour sur la situation du Parc et de l'OFB durant le confinement. En cette période particulière, une note interne organise le travail des agents de l'OFB avec une obligation de télétravail pour tous y compris pour le service opération.

Le Parc a bénéficié d'un régime de dérogation pour reprendre les sorties en mer à compter du 16 mai. La nature a gagné en quiétude et les sorties à cette période nous ont offert la visibilité d'espèces rares.

Avec le confinement des espèces d'oiseaux protégées : sterne naine et gravelot à collier interrompu sont venues nicher sur certaines communes du Parc. Pour prévenir le dérangement et sauvegarder les nichées le Parc a coordonné la mise en place de mesures de protection et de prévention avec les collectivités, les associations naturalistes et les gestionnaires. Un CR de cette action sera réalisé pour le conseil de gestion.

AAP 2020 – l'équipe du Parc même en télétravail a réussi la mise en œuvre de l'AAP 2020. Réception de plus d'une trentaine de dossiers actuellement en cours d'instruction.

Le Parc a contribué à la promotion des circuits courts de vente mis en place par les petits métiers durant la période de confinement, via une carte interactive sur Face Book et le site web du Parc.

A priori pas de grosse infraction durant le confinement, juste quelques comportements qui ont été rapidement rectifiés.

L'installation des bouées de mouillage a été retardée par la crise sanitaire mais elles sont bien maintenant installées sur le territoire du Parc et de la Réserve.

Point unique

1. Gestion de la crise sanitaire et de ses répercussions sur les acteurs du territoire

H. MAGNIN propose de faire un tour de table et d'échanger sur la gestion de cette crise et des actions à mettre en place par le Parc pour soutenir les acteurs économiques du territoire.

M. MOLY indique avoir été beaucoup sollicité pour participer à des réunions en visio, réunion sur les zones commerciales de l'éolien en Méditerranée, réunion avec l'ANEL et la présence exceptionnelle de trois ministres. M. Moly a apprécié de pouvoir rencontrer ces personnes qui sont habituellement rarement disponibles. Il pense qu'à l'avenir l'utilisation des visioconférences deviendra une habitude.

A. FERRAND est heureux de retrouver les membres du bureau.

M. MOLY remercie A. FERRAND pour son soutien et sa réactivité sur l'opération de protection des nidifications.

P. AYLAGAS exprime une demande de l'ensemble des communes de la côte sableuse Argelès-sur-Mer, Elne etc. au sujet du nettoyage des plages et de l'évacuation des bois flottés. Il est conscient que sa requête ne touche pas principalement le Parc cependant il sollicite l'aide du Parc. Il regrette le manque de solidarité entre l'arrière pays et le côté mer. Il souligne le fait que le Haut-Vallespir par exemple refuse via la GEMAPI de financer l'entretien du trait de côte.

M. MOLY indique avoir assisté à une réunion à la préfecture accompagné de S. PALLARES sur ce point. Effectivement si la GEMAPI ne prend pas en compte le trait de côte, des difficultés importantes sont à venir prochainement. Il confirme l'intérêt de ce point qui a été déjà traité lors d'un atelier d'Ambition Littoral. Le Parc devrait soutenir cette sollicitation.

H. MAGNIN informe que la Région et l'Etat ont réfléchi à la mise en place d'un système pour venir en aide aux communes des Pyrénées-Orientales et de l'Aude qui ont été particulièrement touchées par la tempête Gloria et les bois flottés. Le dispositif prévoit d'aider financièrement les communes sur les opérations de nettoyage des plages. L'aide est de 60 % du coût total d'intervention avec la prise en charge d'une assistance à maîtrise d'ouvrage par l'EID.

M. MOLY précise que la Région et le Département qui subventionnent l'EID, ont demandé que cette mission d'appui aux collectivités soit prise en charge par ce biais.

H. MAGNIN ajoute que l'EID s'attachera à l'application d'un cahier des charges respectueux des enjeux environnementaux, issus d'un guide technique élaboré sur le sujet.

A. FERRAND demande donc quel est l'organisme compétent à saisir pour cette aide, l'EID ?

H. MAGNIN pense que c'est le bon interlocuteur.

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020

A. FERRAND indique ne pas être informé de ce dispositif. Le problème des bois flottés est récurrent. Sans parler de tempête, lors des grandes crues les eaux sont polluées, les plages sont régulièrement envahies par des tonnes de déchets - des machines à laver, des vélos, des pneus etc. Les communes sont contraintes d'assurer le nettoyage des plages. Les plages sont importantes pour le tourisme et l'attractivité économique du territoire. Les communes ont le sentiment d'être seules face à ce problème.

M-L. LICARI explique le dispositif. L'Etat et la Région ont missionné l'EID afin de revenir vers les communes impactées par les bois flottés et les accompagner dans la mise en place de protocoles adaptés. Il est prévu que l'EID accompagne les communes pour faire face à ces difficultés. L'EID est chargée de chiffrer les dépenses via les dossiers que les communes ont déposés. L'EID mutualisera l'ensemble des demandes. La Région via le Parlement de la mer va provoquer une réunion d'information à l'attention des communes sur les protocoles et les suites des prises en charge de ces dépenses.

A. FERRAND demande de recevoir les coordonnées des personnes de l'EID en charge de ce dispositif.

H. MAGNIN annonce que le Parc se chargera de réunir les éléments et informations de ce dispositif afin de les communiquer à l'ensemble des communes du littoral.

S. PALLARES souhaite revenir sur l'intervention de P. AYLAGAS. Le dispositif de l'EID est lancé, cependant cette aide du Département et de la Région correspond à un phénomène unique : la tempête Gloria. Le Parc pourrait-il prendre l'initiative de relancer une prise de conscience des enjeux de solidarité à rétablir dans la GEMAPI ?

Les échanges qui se sont poursuivis sur ces enjeux, ne sont pas retranscrits ici, mais attestent de toute leur actualité et de la nécessaire recherche de réponses autant au plan juridique, qu'organisationnel ou financier.

G. HUBERT s'excuse pour son problème de connexion. Les entreprises sont fortement impactées par la crise du COVID 19. Le courrier décrivant la situation des entreprises n'a pas été transmis aux membres du conseil de gestion, il en résume à l'oral les éléments principaux. Les représentants des professionnels ont sollicité le Parc pour l'organisation de ce bureau extraordinaire.

Les sports nautiques, les structures de plongée et les transporteurs de passagers sont fermés jusqu'au 11 mai. Les centres de plongée sont ouverts à partir du 12 mai avec un taux d'activité à 5 % de rendement et de clientèle. Les compagnies maritimes de transport de passagers vont rouvrir à partir de mi-juin. L'ensemble de la profession a perdu plus de 90 % de son chiffre d'affaire sur les réservations de groupe. Les structures de plongée relèvent une diminution de 50 %. Un drame socioprofessionnel est imminent notamment sur l'embauche. La saison aura lieu mais les répercussions économiques vont être désastreuses. Les structures espèrent atteindre 30 % du chiffre d'affaires total voir 50% dans le meilleur cas. Les économistes prévoient la fermeture d'environ 25% des entreprises d'ici 5 ans. [...]. Les entreprises ont besoin d'une aide financière plus importante, pour survivre. L'aide financière proposée actuellement n'est juste qu'une aide à l'investissement, elle ne permettra pas de sauver les entreprises.

Il souligne le fait que même en temps de crise, les structures de loisir ne disposent d'aucun abattement et d'aucune aide ; ni pour sortir les bateaux en carénage, ni pour les mettre en eau, ni sur les AOT, ni sur les emplacements portuaires.

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020

G. HUBERT synthétise l'activité avec quelques chiffres clés ; 400 000 visiteurs chaque année sur le département ce qui génèrent 4 millions de chiffre d'affaires sur le territoire du Parc naturel marin du golfe du Lion. 5 millions d'euros en investissement pour l'achat de bateaux (construits en France ou en Europe) et de matériels – une économie circulaire, locale, nationale et solidaire.

Il détaille ensuite le recensement des besoins des entreprises pour pallier à la crise du COVID 19 en date du 5 mai :

- Demande au Parc de prendre la position de coordinateur pour les échanges entre les professionnels et les administrations.
- une aide sur la communication via le facebook du Parc pour promouvoir les activités du territoire.
- Agence du développement du tourisme : débloquer des budgets et mobiliser du personnel pour communiquer sur nos activités et les mesures prises pour accueillir la clientèle dans le respect des recommandations sanitaires.

M. MOLY rappelle que le port de Port-Vendres est géré pas un concessionnaire et demande un inventaire global des AOT et des redevances.

G. HUBERT souhaite également avoir une exonération des redevances pour les passagers et les navires. Il exprime les difficultés des chefs d'entreprises qui sont sur tous les fronts, sur le terrain et qui doivent également monter les dossiers pour obtenir des aides.

M. MOLY précise que la CCI avait organisé deux réunions pour promouvoir la plongée dans les Pyrénées-Orientales et s'interroge sur les résultats de ces échanges.

A. MAYER indique que la CCI réalise une étude sur la profession, un dossier a été transmis aux représentants des structures de plongée, rien de plus pour le moment.

H. MAGNIN confirme que le Parc va récupérer l'inventaire des coûts indirects qui pèsent sur les entreprises et le diffuser ensuite aux interlocuteurs du territoire, dans la perspective de la meilleure prise en compte de cette année exceptionnelle.

M. MOLY précise qu' en tant qu'acteur économique, il doit s'adresser à la Région, à la Communauté de communes et au Département. Des fonds sont débloqués pour aider toutes les entreprises afin qu'elles ne disparaissent pas après le confinement et des dispositifs sont mis en place en ce sens.

G.HUBERT confirme avoir réalisé les démarches qui sont très chronophages. Cependant les critères d'attribution de ces aides ne sont pas adaptés, ils ne permettront pas à toutes les entreprises d'avoir accès d'ici l'année prochaine. Les aides actuelles ne sont malheureusement pas suffisantes.

M. MOLY explique que les structures publiques sont aussi en difficulté économique, la situation est dure pour tous les acteurs. Il félicite G. HUBERT pour son travail et son engagement à défendre son secteur d'activité et veillera à ce que le parc fasse remonter aux décideurs les constats et demandes qui lui seront transmis.

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020

H. MAGNIN souhaite conclure le débat et cerner la valeur ajoutée du Parc dans ce dispositif. A minima, le Parc pourra synthétiser les demandes, souligner les difficultés des entreprises pour accéder à certains systèmes de subventions et tenir compte de la spécificité des petites entreprises. Il pourra jouer ce rôle de relais vers les instances décisionnaires et essayer de trouver des solutions. H. MAGNIN s'interroge sur la communication qui pourrait être faite par le Parc.

G. HUBERT confirme qu'une valorisation des activités via le facebook du Parc serait intéressante.

H. MAGNIN informe qu'un rendez-vous avec l'Indépendant est prévu afin de promouvoir aussi les activités du Parc. Le Parc doit trouver le bon concept associer la valorisation des activités et la préservation de la biodiversité en sensibilisant aux bonnes pratiques. Il invite les professionnels à transmettre des propositions de communication au Parc.

G. HUBERT indique que le touriste potentiel sélectionne sa destination en fonction du nombre d'activités présentes sur le territoire. Et si demain les entreprises ferment, les touristes ne viendront plus. Les activités de loisirs ont un fort impact sur l'attractivité du territoire.

A. MAYER revient sur la redevance des ports en insistant sur la part des professionnels qui est minime. Un tel geste aiderait beaucoup les professionnels.

S. PALLARES a pris note de cette demande et il fera ce qu'il peut. Cependant les ports n'ont pas de trésorerie, ils ont beaucoup d'impayés. Les ports doivent fédérer une communauté et ils ne peuvent pas faire des différences. Il est encore difficile de donner une réponse, il faudra attendre le bilan de fin d'année des ports. Ensuite chaque collectivité décidera des mesures à prendre. Les décisions ne seront pas communes.

J-C. HODEAU apprécie d'assister au débat en cours. Il tient à saluer le travail et les efforts de S. PALLARES pour la défense des ports et de la plaisance durant cette période si particulière. Exiger une plus grande participation des plaisanciers pour sauver les professionnels n'est pas vraiment acceptable. La plaisance est aussi en difficulté, avec les répercussions économiques les clubs vont aussi perdre des licenciés.

Concernant les bois flottés, il propose la mise en place obligatoire de barrages sur les communes en amont pour filtrer les pollutions. En cas de crues, ce dispositif éviterait l'arrivée des déchets sur le littoral.

M. MOLY ajoute que S. PALLARES a fait un travail considérable et tient à le féliciter. Il souligne aussi le soutien de l'association l'ANEL qui a appuyé les propositions de S. PALLARES. L'ANEL a réussi en contactant les élus, les préfets et les ministres à signer une tribune pour ensuite relayer les requêtes à Paris.

H. MAGNIN revient sur l'idée d'installer des barrages qu'il juge techniquement impossible. Des initiatives émergent comme le captage des déchets via des réseaux secondaires afin d'en diminuer l'impact. L'entretien des fleuves est aussi une donnée importante du problème. Il rappelle que les syndicats de bassin versant ont dans leur mission de garantir le bon écoulement des eaux par un entretien régulier des berges.

M. DUMONTIER confirme que les apports de déchets plastiques vers la mer sont présents toute l'année mais qu'environ 80% rejoignent la mer pendant les périodes crues. Les barrages flottants ne peuvent pas être installés en période de crues car les risques d'inondations sont trop importants. L'entretien des rives joue un

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020

rôle majeur, cependant les propriétaires qui en sont responsables sont souvent défaillants. Il devient alors difficile pour les gestionnaires des bassins versants d'intervenir sur des propriétés privées. La GEMAPI permet au moins d'avoir une gestion globale à l'échelle d'un bassin versant.

A. FIALA reconnaît également que les secteurs économiques sont sinistrés et prioritaires. En matière d'écologie, elle est persuadée que le confinement a eu des côtés bénéfiques surtout en cette période de reproduction des espèces. Elle regrette l'arrêt des études et des suivis durant le confinement.

P. LENFANT affirme que d'un point de vue environnemental on n'est pas sur les mêmes problématiques que les problématiques humaines. D'un point de vue environnemental, la situation est inédite. A l'initiative de l'Université de Montpellier et de l'Agence de l'Eau, des prélèvements d'eau dans la Réserve de Cerbère Banyuls ont été réalisés. Ils serviront pour faire de l'évaluation de l'ADN environnemental. L'exercice a déjà été réalisé, il y a deux ans, exactement à la même période. Il devient donc intéressant de le reproduire avec une situation inédite, complètement différente (diminution des dérangements et des bruits) afin d'en comparer les prélèvements. La même opération sera reconduite après le 14 juillet pour permettre de suivre l'évolution du déconfinement.

L'ADN environnemental est un outil de détection et de suivi des espèces. Un individu peut perdre des cellules, des écailles etc. ce qui permet de savoir quelles sont les espèces présentes dans un milieu.

Les résultats sont attendus pour cet automne. A ce stade, les scientifiques n'ont pas d'a priori sur les résultats. La Parc a certainement aussi constaté que certaines espèces de mammifères se sont rapprochées des côtes. Il semblerait que ce soit dû au confinement mais pas encore avec certitude.

Il interroge pour savoir si le Parc a mis en place des protocoles particuliers suite au confinement ?

Le Parc a repris les sorties terrain sans protocole, principalement des sorties d'observation. Le Parc n'a pas été associé à des projets d'étude post-confinement.

Sur la question du bruit, le cabinet d'étude CHORUS basé à Marseille travaille dessus. L'étude est-elle étendue au périmètre du Parc ?

P. LENFANT précise que pour chorus, l'Agence de l'Eau a identifié des points. Mais l'étude est moins ciblée sur notre territoire. Lors des prélèvements pour l'ADN environnemental, des caméras et des hydrophones ont été posés. Les résultats sont attendus pour l'automne mais pour les résultats de CHORUS la date n'est pas encore connue. Une présentation de l'étude sur l'ADN est prévue cet automne pour la Réserve donc le Parc pourra aussi y participer.

Durant le confinement, les médias ont insisté sur le fait que la nature reprend ses droits. Il rappelle qu'une aire marine protégée met des années à s'installer. Les scientifiques sont curieux de savoir si le confinement a été positif ou négatif pour les milieux car c'est instructif pour la suite, notamment pour la mise en place de zones de protection de forte.

S. PALLARES ajoute qu'au regard des observations faites de thons et de dauphins dans les ports, le bruit est sûrement un facteur important

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020

P. LENFANT ajoute que ce qui est intéressant c'est que si nous arrivons à réduire les pressions, la nature est en capacité de revenir. Si par exemple, on arrivait à équiper les bateaux avec des moteurs moins bruyants, etc. on pourrait tendre vers des choses assez positives. En trouvant des solutions pour réduire les pressions la nature peut revenir.

M. MOLY demande un retour sur la visio entre l'université de Barcelone et l'université de Perpignan

P. LENFANT présente rapidement le projet de coopération transfrontalier INTERREG POCTEFA entre la Catalogne du sud et la Catalogne du nord et le réseau des Aires Marines Protégées. L'objectif étant de mieux comprendre la connectivité. La première réunion de lancement s'est déroulée dernièrement, le compte-rendu est en cours de finalisation. Il sera communiqué aux membres du conseil de gestion. Le Parc peut être un bon catalyseur pour organiser les échanges et diffuser les informations. Dans un second temps des réunions par catégorie d'acteurs et des ateliers de science participative seront programmés.

J. DIETRICH informe que l'IFREMER a continué les surveillances durant le confinement, les analyses sur les différents étangs de Leucate, Thau, etc. Ils ont enregistré autant d'alertes que d'habitude sur l'étang de Thau, Leucate sur l'E. Coli et le Dinophysis aboutissant à une interdiction de ramassage et de commercialisation des coquillages. Les huitres sont maintenant hors norme au niveau de la taille pour la vente. Un plan est déployé par l'Etat et la Région pour soutenir la profession conchylicole.

Il est heureux de pouvoir dire au revoir aux membres du bureau et annonce son départ à la retraite. Il ne pourra plus participer aux instances du Parc à partir du mois de juin. Il faudra désigner un remplaçant pour la co-animation qu'il assurait du GT pêche.

M. MOLY remercie J. DIETRICH pour son implication au sein du Parc.

Arrivée de B. PEREZ, M. MOLY lui fait une synthèse du débat sur les acteurs économiques (aides, difficultés).

B. PEREZ s'excuse pour cette arrivée tardive due à des problèmes de connexion. La conjoncture économique est très difficile. Les pêcheurs ont essayé de se structurer, d'œuvrer dans le même sens, de trouver des solutions pour accompagner la filière. Les pêcheurs se sont rendus compte de leur forte dépendance à l'export et il faut y remédier. Ce constat est valable pour d'autres professions de la mer. Il souhaite attirer l'attention du conseil de gestion sur le fait qu'en tant que représentant des professionnels nous nous devons d'agir mais il est impératif d'agir tous ensemble.

Il souligne l'adaptabilité des pêcheurs du fait de la polyvalence de leurs pratiques, ils ont l'habitude de s'adapter aux difficultés économiques. La pêche est une activité cyclique.

G. HUBERT informe de la volonté des professionnels de loisir d'être considérés de la même façon que les pêcheurs. L'ensemble des professionnels bénéficieraient d'un statut commun vis à vis des ports, des mairies et des collectivités.

B. PEREZ approuve, il est évident d'agir tous ensemble.

G. HUBERT qui est depuis peu le représentant des transporteurs de passagers d'Occitanie, informe qu'il a envoyé sa candidature pour obtenir un siège au parlement de la mer.

20^{ème} Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion
Approbation du procès-verbal du bureau du 05 juin 2020

S.PALLARES en prend note.

H. MAGNIN rappelle que le Parc avec le WWF travaille sur le projet PESCOMED, une étude est lancée dans le but d'établir un diagnostic sur les circuits courts et la vente directe.

X. PRUDHON dresse un rapide bilan sur la période de confinement qui a entraîné la suspension des contrôles en mer et sur le littoral. La reprise de la surveillance s'est déroulée sans constater de dérive particulière. La levée des mesures d'interdiction à partir de mi-mai (les plages, les ports, les activités nautiques) fut une période de confusion qui heureusement n'a pas été trop longue. Il remercie S. PALLARES pour son rôle dans la phase de reprise des activités. Il partage également l'avis de B. PEREZ sur le développement de la pêche via des filières plus locales.

H. MAGNIN informe qu'un relevé de conclusions sera transmis rapidement aux membres du conseil de gestion pour partager les discussions de ce bureau extraordinaire.

S. PALLARES remercie la Fédération Française des Pêcheurs en Mer, son Président et J-C. HODEAU pour leur travail et leur aide pour relayer les éléments vers les services de l'Etat.

G. HUBERT souhaite un AAP 2021 intégrant directement les professionnels sur les thématiques de sensibilisation et d'actions pédagogiques.

H. MAGNIN indique que l'année prochaine la discussion sera ouverte et que le Parc va réfléchir dans les prochains mois sur les moyens de venir en aide aux entreprises.

La séance est levée à 17h40.

M. MOLY



Président du Parc naturel marin
du golfe du Lion